

N^o 2.

Mariage de
Jean Marie
Gabriel, comte
de St Pol

à
Anne Julie
Marie Challemeil
de la Rivière -
septembre

547

71

Aujourd'hui huitième jour du mois
de Septembre de l'année mil neuf cent
trois, à l'heure de six heures et demie
du matin, en la maison commune
devant nous, Caze Eugène Adrien, maire
faisant les fonctions d'officier de l'état
civil de la commune de Vieux fumes
canton de Bietreville sur Laize, départe-
ment du Calvados, ont comparu, M^r
le Comte Jean Marie Gabriel de Saint
Pol, âgé de vingt cinq ans, sans profes-
sion domicilié en la commune de Vouzon
canton de Lamotte Beuvron département
de Loir et Cher, né à Orléans le six
juillet mil huit cent soixante six huit
ainsi qu'en fait foi son acte de naissance
qui nous a été remis, fils majeur de
M^r Marie Pierre Ludovic Fernand Comte
de Saint Pol, décédé en la commune
de Vouzon le trente août mil neuf cent
deux ainsi qu'en fait foi son acte de
décès qui nous a été remis, et Mademoiselle
Marie Anne Caroline de Bény de
Puyvallée âgée de cinquante trois ans
sans profession, son épouse, domiciliée
en la commune de Vouzon, département de
Loir et Cher. Et M^{lle} Anne
Julie Marie Challemeil de la Rivière
née à Caen le vingt deux juillet mil
huit cent quatre vingt. ainsi qu'il résulte
de son acte de naissance qui nous a été

Luvi
p



548

M 71

remis, sans profession, domiciliés en cette
 commune, fille majeure de M^r Henri
 Jules Challengel de La Rivière, âgé
 de cinquante et un ans, Docteur en Droit
 et propriétaire et de Madame Marie
 Caroline Armande de Beauchef de
 Gervigny, son épouse, âgée de quarante
 sept ans, sans profession, demeurant
 ensemble en cette commune. Lesquels
 accompagnés de père et de mère des
 futurs époux et assistés de 1^o Caspard
 Louis Gabriel comte de Saint-Pol, âgé de
 cinquante six ans, propriétaire, domi-
 cilié au château de la Pivardière, com-
 mune de Saint-Germain de Callevende
 département de Calvados, oncle du
 futur époux, 2^o Louis Henri Marie
 Adalbert de Guapel, âgé de trente deux
 ans propriétaire et maire, domicilié en la
 commune de Pery en cege Calvados, beau-père
 du futur 3^o François Joseph Théodore
 Paisné des Hayes âgé de soixante
 quatre ans, avocat, professeur
 à la faculté de Caen, domicilié à
 Caen, cousin de la future épouse 4^o
 Charles Marie Joseph de Beauchef, baron
 de Gervigny, âgé de trente cinq ans
 ingénieur civil, domicilié en la com-
 mune de Benzeac-Cong département
 de Finistère oncle de la future épouse
 _____ Cyprien comme témoin

du moi
 vent cou
 et dem
 nure
 n, mais
 de l'Etat
 a furn
 21 Dépar
 vance M^r
 de Saint
 es profes
 de Vouzon
 hortement
 l' six
 six huit
 vaillans
 y'eut de
 and Com
 mune
 vent cou
 acte de
 t Madam
 2009 de
 trois an
 nicité
 ement de
 Anne
 Rivière
 illet, mil
 il resull
 roua à etc

549

M 71

nous ont requis de procéder au Mariage
projeté entre eux et dont les publications
ont été faite en cette commune les Dimanches
seize et vingt trois août dernier, sans qu'il
nous ait été signifié aucune opposition.
Et en la mairie de la commune de
Vouzon, canton de la Motte Beauvois
Département de Loir et Cher les Dimanches
vingt trois et trente. Aout dernier, sans
opposition ainsi qu'il résulte de certificats
délivrés par l'officier de l'état civil de
St Pierre qui nous a été remis. Et
nous ont déclaré avoir fait un contrat
de mariage passé le Sept de ce mois
devant M^r Etienne Paul Marie Theron
notaire à Mezières, Calvados.
Obtempérant à leur requête
et vu le consentement donné à ce mariage
par le père et la mère des futurs époux
après avoir donné lecture des pièces pro-
duites et du Chapitre VI du titre de
code civil intitulé du mariage, nous
avons demandé au futur époux et à
la future épouse s'ils veulent se prendre
pour mari et femme, Chacun d'eux
ayant répondu séparément et affirmati-
vement, nous avons publiquement
déclaré au nom de la loi que M^r
le Comte Jean Marie Gabriel de St Pol
et M^{lle} Anne Julie Marie, Challenel

PUBLIÉ

quatre



550

M 71

De la Rivière sont unis en Mariage
Et nous avons du tout rédigé le présent
acte auquel ont été assistés après
avoir été préparés par les parties et
par nous, les Juges procédants par elles
acte que les époux, le père et mère
et les témoins ont signé avec nous
après lecture.

Jean de Saint Pol

Maire de la Rivière

H. Chellouel de la Rivière

Chapelle de St Pol

M. de S. de la Rivière

Ch. G. de Saint Pol

H. de Gump

J. G. de Saint Pol

[Handwritten signature]

[Large handwritten signature]

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
AU REGISTRE DE L'ÉTAT CIVIL
de VIEUX-FUMÉ le :
04 JUIL 2005
Maire de Vieux-Fumé
Officier de l'Etat-Civil
Par délégation,



[Handwritten signature]

age
cations
dimanche
qu'il
positions
De
vous
marche
sans
certificat
St. de
s. Et
contrat
mois
Cherbourg
initiales
mariage
tous époux
en pro
de
vous
et o
pren de
d'un
affirmo
ment
No
et Pol
allumel